

École primaire Pierre-Toussaint Braccini
Rentrée scolaire 2020-2021
Consignes de rentrée / Protocole

Préambule :

Chers parents, la rentrée scolaire de vos enfants est soumise à des règles liées au contexte sanitaire et définies par le protocole de l'Éducation Nationale en date du 26 août 2020.

Nous espérons ainsi une rentrée la plus normale possible.

L'objet de ce courrier est de vous décrire et préciser le protocole d'accueil qui sera mis en place.

La rentrée des élèves a lieu le jeudi 3 septembre 2020 à :

8h30 pour les élèves des niveaux suivants : MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2

9h30 pour les élèves de PS, première année de maternelle

NB, un seul parent accompagnant par famille est autorisé.

I. Rôle des parents :

Extrait du protocole du 26 août 2020

« Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (**38 °C ou plus**) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le directeur.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et **se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.** »

Corollaires :

1. Toute personne ne portant pas de masque ou refusant la désinfection des mains se verra interdire l'accès de l'école.
2. Les élèves ayant de la fièvre (38° et plus) ou présentant des symptômes pouvant être liés à la Covid 19 seront isolés puis remis au plus vite à leurs parents pour avis médical.

II. La limitation du brassage des élèves :

Extrait du protocole du 26 août 2020

« La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Toutefois, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes. **Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour**

limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents. Les personnels ... portent un masque durant tous leurs déplacements. »

Corollaires :

1. Les chemins d'accès à l'école sont définis comme suit :

- Classe de CE1 – CE2 : par le portail habituel situé à gauche de l'entrée de l'école. Ainsi, les élèves arrivent directement dans la zone de la cour qui leur est réservée.
- Classe de CM1 – CM2 : par l'ancien portail situé à droite de l'entrée de l'école, à côté de l'abri-bus. Ainsi, les élèves arrivent directement dans la zone de la cour qui leur est réservée.
- Classe de PS-MS : accès par Piazza di L'alba, puis une fois dans la cour du bas, prendre l'escalier de droite, ainsi vous arrivez directement dans la classe. Retour par le même chemin.
- Classe de GS-CP : accès par Piazza di L'alba, puis une fois dans la cour du bas, prendre l'escalier de gauche, ainsi vous arrivez directement dans la classe. Retour par le même chemin.

2. Sortie des classes

- Classe de CE1-CE2 : porte de droite, façade de l'école.
- Classe de CM1-CM2 : porte de gauche, façade de l'école.
- Classe de PS-MS et GS-CP : même cheminement que pour l'accès aux classes.

3. Mis à part le jour de la rentrée, ou, malgré tout, **un seul parent par famille** pourra accompagner l'enfant dans la cour de l'école, seuls les élèves des classes de PS-MS et GS-CP devront être accompagnés quotidiennement, toujours avec la règle d'un parent par famille.

Sauf cas d'urgence bien sûr.

Pour les plus grands (du CE1 au CM2), mis à part le premier jour (**1 parent par famille**), un basgiu è avvedeci.

4. Les stationnements des accompagnants devront être le plus bref possible. Les concentrations de personnes devant les entrées de l'école sont proscrites .

III. Récréations : les cours de récréation sont organisées de manière à éviter le brassage inter-classes. 4 zones sont ainsi définies, une par classe. Les jeux habituels sont autorisés, mais les jouets (ballons, figurines, images diverses) en provenance de la maison sont proscrits.

NB : les doudous sont tolérés pour les enfants de PS, première année de maternelle.

IV. Restauration scolaire : pour respecter les règles de distanciation et éviter le brassage inter-classe, trois services de cantine sont organisés.